



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Éducation - Examens blancs de médecine

Question écrite n° 7118

Texte de la question

Mme Joëlle Mélin interroge Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les examens blancs qui ont eu lieu au cours du mois de mars 2023. En effet, les étudiants en médecine ont été soumis à des examens blancs qui ont pour objectif d'évaluer leurs compétences et leur préparation en vue des examens finaux. Cependant, plusieurs articles de presse et des rapports font état de problèmes informatiques majeurs rencontrés par les étudiants lors de ces évaluations en ligne, soulevant ainsi des inquiétudes quant à la qualité et l'équité de leur formation. Parmi les difficultés rencontrées, il a été rapporté que les plateformes d'examen en ligne ont subi des problèmes de stabilité et de performances, mettant en péril le bon déroulement des épreuves pour un grand nombre d'étudiants. De plus, il semblerait que certaines questions posées lors des examens étaient mal formulées ou présentaient des erreurs, ce qui pourrait impacter de manière significative les résultats obtenus par les étudiants et donc, la qualité de leur formation. Ces problèmes informatiques et de contenu ont engendré un sentiment d'injustice et d'inquiétude parmi les futurs médecins, qui se préparent à exercer une profession dont les enjeux sont considérables pour la santé publique. En effet, la qualité de leur formation et leur capacité à mettre en œuvre leurs compétences acquises au cours de leurs études sont directement liées à la confiance accordée par la population envers le système de santé et les professionnels de la santé. Au vu de ces éléments, Mme la députée l'interroge sur les mesures prises par son ministère pour investiguer ces problèmes informatiques et les erreurs de contenu qui ont émaillé les examens blancs de médecine de mars 2023. Quelles actions seront mises en œuvre pour garantir la qualité et l'équité des évaluations futures pour les étudiants en médecine et éviter que de tels incidents ne se reproduisent à l'avenir ? Par ailleurs, il serait important de connaître les mesures envisagées pour soutenir les étudiants qui ont été lésés par ces dysfonctionnements. Seront-ils en mesure de bénéficier d'une nouvelle session d'examens blancs ou d'une révision de leurs résultats en tenant compte des problèmes rencontrés ? Quelles seront les démarches entreprises pour renforcer la confiance des étudiants et de leurs familles envers le système éducatif et garantir que les futurs professionnels de la santé sont bien préparés à exercer leur métier avec compétence et dévouement ? Et enfin, elle lui demande si son ministère envisage de renforcer la collaboration avec les universités et les facultés de médecine pour assurer une meilleure coordination dans l'organisation des examens et la mise en place de plateformes d'examen en ligne fiables et sécurisées.

Texte de la réponse

Les étudiants en médecine en 4ème année du second cycle avaient été mobilisés le 19 avril 2023 pour participer à une journée de tests visant à reproduire les conditions dans lesquelles ils ont ensuite passé les épreuves classantes nationales informatisées (ECNi) en juin 2023. Pour rappel, ces tests ne sont ni des ECNi blanches, ni des épreuves classantes nationales préparatoires dont l'organisation relève des seules Unités de formation et de recherche (UFR). Ils sont liés aux nouvelles modalités d'entrée dans le 3ème cycle des études médicales et rendus nécessaires par la modification du format des épreuves, décidée en septembre 2021 et visant à les rapprocher des futures épreuves dématérialisées nationales issues de la réforme du 2ème cycle et prévues en octobre 2023. Ces nouvelles modalités d'épreuves induisaient une modification substantielle de la

plateforme de composition qui était stabilisée depuis 2016, et rendaient indispensable la réalisation de tests. Au terme des quatrièmes et cinquièmes séquences de composition du 19 avril 2023 (en complément des 3 premières datant du mois de mars), tous les étudiants avaient pu mener à terme les deux épreuves. Les dysfonctionnements du système informatique apparus lors des épreuves des 13 et 14 mars 2023, avaient été analysés et corrigés par les équipes du centre national de gestion. L'organisation de cette journée avait permis de confirmer les corrections pour sécuriser les épreuves classantes nationales du mois de juin 2023 et rassurer les étudiants quant à leur bon déroulement. Ce bon déroulement à en effet ensuite été confirmé.

Données clés

Auteur : [Mme Joëlle Mélin](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (9^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7118

Rubrique : Examens, concours et diplômes

Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Santé et prévention

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [11 avril 2023](#), page 3259

Réponse publiée au JO le : [12 décembre 2023](#), page 11264